

2026-104

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

L'an 2026, le 15 septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de EPINIAC s'est réuni à la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame RAMÉ-PRUNAUX SYLVIE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/09/2026.

Vote
Pour :
Contre :
Abstention :

Présents : Mmes : RAMÉ-PRUNAUX Sylvie, LAURENT Régine, JOULAIN Caroline, TRUFFLET Joëlle, RENO Ophélie, JOLY Emmanuelle, HUBERT Elodie MM : BOURGEAULT Thierry, GRANDIÈRE Bruno, DESPRES Jean-Louis, RUAUX Philippe, ROIZIL Jérôme, HARDY Benoît, HOUITTE de la CHESNAIS Arnaud.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Le :

Et

Publication ou notification du :

Excusée : Mme CHOQUET Anne-Laure donne pouvoir à M. RUAUX Philippe

A été nommé secrétaire de séance : M. HARDY Benoît

2026_09_55 Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental (AFAFE) sur le bassin versant de la retenue de Beaufort : Election de deux propriétaires de biens fonciers non bâtis titulaires et d'un suppléant

Madame le Maire informe le conseil municipal, que par lettre du 1^{er} juillet 2026, Monsieur le président du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine l'a invitée à faire procéder par le conseil municipal à l'élection des propriétaires, appelés à siéger au sein de la commission intercommunale d'aménagement foncier.

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie et a été publié sur le site internet de la commune le 18 août 2026, soit plus de quinze jours avant ce jour.

Se sont portés candidats les propriétaires ci-après : M. Arnaud HOUITTE de la CHESNAIS, M. Claude RIVIERE, M. Benoit HARDY, M. Thierry BOURGEAULT qui ont atteint leur majorité, jouissent de leurs droits civiques et sont de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne, et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

La liste des candidats est donc ainsi arrêtée : M. Arnaud HOUITTE de la CHESNAIS, M. Claude RIVIERE, M. Benoit HARDY, M. Thierry BOURGEAULT

Il est alors procédé à l'élection à bulletin secret, dans les conditions fixées à l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Le nombre de votants étant de 15 ; la majorité requise est de 8 voix.

Ont obtenu au premier tour :

M. HOUITTE de la CHESNAIS Arnaud : 14 voix

M. RIVIERE Claude : 3 voix

M. HARDY Benoit : 14 voix
M. BOURGEAULT Thierry : 14 voix
Bulletin blanc : 0

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux au cours du scrutin, MM. HOUITTE de la CHESNAIS Arnaud, HARDY Benoit sont élus membres titulaires et M. BOURGEAULT Thierry est élu membre suppléant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 16/09/2026

Le Maire
SYLVIE RAMÉ-PRUNAU



Secrétaire de séance
BENOIT HARDY